FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Dossier de presse

Conférence de presse
16 novembre 2026 - 11h

PAC 2028 : Pas d'avenir de l'agriculture et de l'alimentation en Europe sans les agriculteurs bio

Participant·es :

- Tina ANDRES Présidente de BÖLW
- Loïc MADELINE Président de la FNAB - Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
- Raphael NIEMANN, jeune agriculteur allemand

Contact presse : Emilie Poinsot 07 69 82 62 36

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Dossier de presse

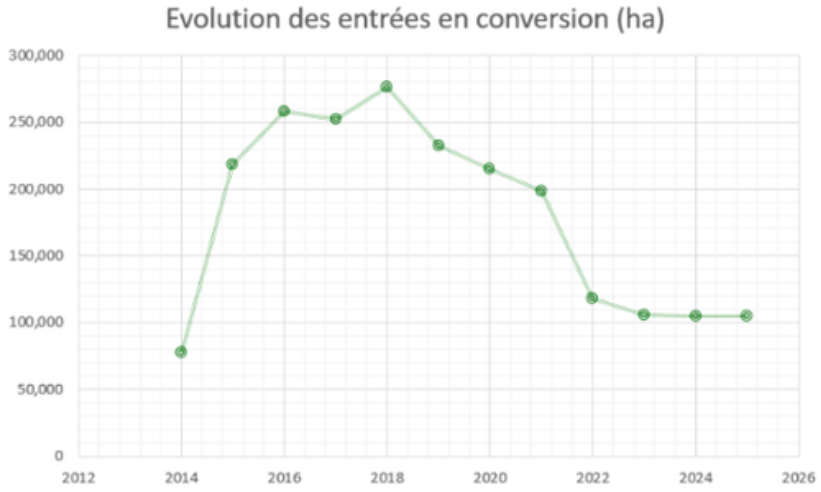
PAC 2028 : la FNAB alerte sur une dynamique de conversion arrêtée en France

En moins de dix ans, la France est passée brutalement d'une dynamique de croissance rapide des terres en agriculture biologique, à un ralentissement, puis à un arrêt de la conversion en agriculture biologique quand tous ses voisins inscrivent une hausse des surfaces en bio. Entre 2015 et 2022, les surfaces bio ont presque triplé, de 1,08 à 2,82 millions d'hectares, portées par un cadre réglementaire reconnu, des objectifs politiques affichés et des soutiens financiers conjoints de l'Union européenne, de l'État, des régions et des Agences de l'eau. Le pic a été atteint en 2018, avec 275 000 hectares convertis en une seule année. Puis la machine s'est enrayée. Entre 2022 et 2024, à peine 105 000 hectares par an ont basculé en bio, un niveau historiquement bas. Mais comment expliquer ce phénomène ?

La FNAB documente les causes du retournement : le manque d'outils de régulation des marchés (collecte, transformation, stockage) et des prix peu attractifs malgré la hausse des coûts de production. Surtout, elle désigne le facteur déterminant : la disparition de l'aide au maintien dans la PAC, assumée par l'État dès 2018 et effective en 2023.

Le pari du « 100 % d'aide à la conversion » a échoué

En misant tout sur la conversion en bio, avec un objectif de 250 000 hectares par an et une aide à la conversion en agriculture biologique (CAB) majorée à 350 €/ha en grandes cultures, la PAC 2023 espérait relancer la dynamique. C'est l'inverse qui s'est produit : les conversions ont continué de chuter après 2023. **Au delà de la conversion, les agriculteur·ices bio doivent être confortés sur le long terme par une aide au maintien qui leur offre des perspective sur le long terme.**



Des producteur·ices bio qui perdent en revenus

La FNAB chiffre l'hémorragie : les fermes 100 % bio ne touchent plus, via l'écorégime de niveau supérieur, que **92 €/ha (2023-2025)**, puis **110 €/ha (à partir de 2026)**, soit environ la moitié des versements de la PAC précédente, pour des paiements variables et imprévisibles. Elle réclame donc une hausse à 145 €/ha pour la campagne 2027. Selon l'INSEE (février 2024), les aides spécifiques bio suffisent tout juste à combler l'écart de revenu avec les fermes non bio. En effet, l'aide à la conversion, pensée comme une compensation de surcoûts, ne structure pas le modèle économique des exploitations dans la durée : les références CERFRANCE de 2019 montraient déjà que l'excédent brut d'exploitation des grandes cultures bio passait sous les références des fermes en conventionnel sans aide maintien. La FNAB en conclut que l'aide à la conversion reste nécessaire, mais qu'elle ne peut être pensée sans un soutien dans la durée : aide au maintien significative ou cumul de dispositifs comme l'écorégime, le crédit d'impôt et les Paiements pour services environnementaux accessibles aux fermes bio sans discrimination.

Un milliard d'euros de reliquats bio, dont une grande partie est affectée à des modèles non bio

Ironie budgétaire que la FNAB dénonce depuis plusieurs années : le Plan stratégique national 2023-2027 consacre 2,1 milliards d'euros à la bio, soit environ **5 % du budget PAC.** Faute de conversions, ces crédits sont très peu consommés et le reliquat est estimé à **un milliard d'euros** en fin de programmation. Dès 2021, la FNAB et la commission bio des chambres d'agriculture ont demandé un mécanisme de transfert de ces fonds non dépensés vers l'écorégime bio ou l'aide au maintien (pilier 2) : une demande restée, à ce jour, sans réponse.

Des soutiens se réorientent vers les budgets de l'Etat

La FNAB observe une migration des soutiens vers le budget de l'État : les versements spécifiques de la PAC à la bio ne représentent plus qu'environ **1 % des 10 milliards d'euros annuels déployés en 2025-2026.** Régions et Agences de l'eau n'ont plus d'outil juridique pour financer directement la bio ; les Paiements pour services environnementaux, ouverts en 2025, interdisent le cumul avec l'écorégime bio, alors même que le bilan de leur première expérimentation recommandait d'ouvrir un soutien au maintien des pratiques bio. Reste le crédit d'impôt bio, devenu le soutien principal : enveloppe doublée à environ 200 M€, pour 35 000 bénéficiaires. Ce financement 100 % État est prolongé seulement jusqu'en 2028 sans aucune garantie pluriannuelle.

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Un enjeu de souveraineté agricole pour la France

Résiliente face au changement climatique, économe en eau, majoritairement consommée en France : l'agriculture biologique relève de la souveraineté agricole et alimentaire. Pourtant, la PAC en négociation prévoit un budget en baisse de 13 % . Le Conseil de l'UE, le 23 octobre, a validé un compromis partiel avec une modification substantielle de l'architecture des soutiens bio : les soutiens à l'agriculture biologique seraient facultatifs dans chaque Etat Membres. La Commission Européenne propose au contraire d'inscrire une aide au maintien et une aide conversion dans chaque Plan National. La France est déjà, avec les Pays-Bas, le seul pays de l'UE sans aide au maintien, quand l'Allemagne verse environ 200 €/ha aux céréaliers bio.

Les agriculteur·ices bio témoignent

Ferme de Montmagny - Calvados

Installation 2017 Hors cadre familial
Conversion de la ferme en 2017

Aides Bio :
Aides à la conversion jusque 2022

SAU : 250 ha

Production :

- 80 vaches allaitantes pour un total de 200 bovins
- 8 000 volailles de chair
- 80 ha prairies naturelles
- 40 ha en légumineuses fourragères
- 130 ha en cultures blé, petit et grand épeautre, sarrasin pour meunerie, colza tournesol cameline chanvre pour trituration, lentilles vertes, corail, quinoa, pois chiches haricots rouges

ETP : 1,5 + 1 apprenti

> *Une aide au maintien permettrait de nous tirer un salaire.... pour l'instant nous prélevons 800€/associé. L'aide à la conversion c'est bien mais c'est trop court dans le temps.* ***On ne construit pas un système de production agricole sérieux sur des horizons de temps aussi courts.***
> *Aujourd'hui, on compense une partie de la perte des aides bio par des engagements en Natura 2000. Mais la contrainte administrative est complexe et chronophage.*
> **Geoffrey De Dryver**

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Ferme du Bois de Chantrud - Aisne

Installation 2018 dans cadre familial

Aides Bio :
La région a versé des aides au maintien pendant quelques années après l'installation

SAU : 145 ha

Production :
Grandes cultures

ETP : 2,5

Étant situés dans un périmètre de Mesure Agro-environnementale et Climatique (MAEC) nous bénéficions de financements qui ont pris le relais des aides au maintien, ce qui est le cas de peu de fermes bio. Ceux-ci s'arrêtent après 2027.
Pour nous la question est donc l'inverse : comment seront rémunérés à l'avenir les services environnementaux que nous rendons sur le court et le long terme, comme la qualité de l'eau et la biodiversité ? Ce paiement que je reçois, (...) me permet d'être à l'équilibre et d'envisager des évolutions sur la ferme : parc matériel, aménagement de haies, innovation, nouvelles cultures, maintien d'un emploi. Sans cela je devrais réduire la voilure ou mécaniser plus, peut-être chercher d'autres compléments de revenus. ***Ce dont j'ai le plus besoin, c'est de perspectives sur plusieurs années, d'une rémunération à la hauteur du service rendu à la société, équitable entre producteurs bio***. **Alice Auvray**

Ferme du Krebsbach - Alsace

Installation 2014 en double activité
2017 conversion à l'AB, 2019 retour à 100% sur la ferme

Aides Bio : aides à la conversion

SAU : 138 ha

Production :
Légumes de plein champs, grandes cultures et miscanthus

ETP : 5

Je me donnerai plus de marge pour dédier des surfaces à la plantation de haies, d'arbres, de création de mares et de fossés d'infiltration (baissières) pour mieux adapter ma ferme aux conséquences du changement climatique. J'accélérais mes investissements pour diversifier et augmenter la création de valeur ajouter sur la ferme. ***Globalement j'accentuerai la dynamique de transition environnementale et économique de ma ferme****, la conséquence directe serait surement* ***plus d'emplois générés par la ferme, une gamme de produit plus large accessible localement et une participation au ralentissement du cycle de l'eau sur le bassin versant***. ***Jérémy Ditner***